



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 8 AVRIL 2021

Le huit avril deux mil vingt et un à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Heuilley-le-Grand s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur GERARD Michel, Maire, et après convocation légale adressée le premier avril deux mil vingt et un.

Présents : BEA Thierry, COTHENET Maxime, DARNAC Yoan, DOUCHE Amélie, GENOT Stéphane, GERARD Michel, GODON Jérôme, HENRIOT Didier, JANNEL Benjamin, LEVÊQUE Ludovic, RENARD Françoise.

Absent(s) :

Excusé(s) : GODON Jérôme, LEVÊQUE Ludovic

Procurations de :

Secrétaire de séance : DOUCHE Amélie

Ordre du jour :

Délibérations :

- CCSF : transfert de la compétence mobilité
- Remboursement de frais à un conseiller municipal
- Acquisition d'un défibrillateur : demande de subventions
- Budget eau : vote du budget 2021
- Vote des taux d'imposition 2021
- Budget principal : vote du budget 2021

Questions diverses

- adhésion PanneauPocket

Lecture et approbation du dernier conseil municipal en date du 2 mars

2021-15 Transfert de la compétence mobilité à la Communauté de Communes des Savoir-Faire

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-5 ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avr. 2020 ;

Considérant la délibération de la Communauté de Communes des Savoir-Faire en date du 25 mars 2021 précisant la demande de l'EPCI d'assurer la compétence mobilité aux termes de la loi LOM du 24 décembre

2019, et invitant les communes à se prononcer avant le 30 juin 2021 sur le transfert de ladite compétence à l'EPCI.

Après en avoir délibéré :

- **Confirme** son accord sur les termes du transfert sollicité par la Communauté de Communes dans sa délibération du 25 mars 2021,
- **Décide** de transférer la compétence mobilité à la Communauté de Communes des Savoir-Faire

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec procuration	Pour	Contre	Abstention
9	9	9	0	0

2021-16 Remboursement de frais à un conseiller municipal

Monsieur COTHENET Maxime, concerné par cette affaire, ne prend part ni au débat ni au vote.

Monsieur le maire explique que la commission communication de la commune, dont Monsieur COTHENET fait partie, a décidé la création d'un site internet.

Monsieur COTHENET a avancé la somme de 69,50 € pour diverses démarches liées à la création du site et a transmis à la commune les factures justifiant cette somme.

Il est proposé de rembourser cette somme à Monsieur COTHENET.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** de rembourser la somme de 69,50 € à Monsieur COTHENET ;
- **autorise** monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec procuration	Pour	Contre	Abstention
8	8	8	0	0

2021-17 Acquisition d'un défibrillateur : demande de subventions

Le décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018, pris en application de la loi n° 2018-528 du 28 juin 2018, précise les établissements recevant du public (ERP) soumis à l'obligation de détenir un défibrillateur automatisé externe (DAE), à savoir :

- depuis le 1er janvier 2021 pour les ERP de catégorie 4 ;

Dans ce cadre, il propose l'installation d'un DAE aux abords de la salle des fêtes.

Cette opération peut être subventionnée par l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux) au taux de 50 %

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses :

Acquisition d'un DEA : 1 427,15 € HT

Branchement électrique : 767,19 € HT

Total : 2 194,34 € HT

Recettes :

Subvention DETR : 50 % soit 1 097,17 €

Autofinancement : 50 % soit 1 097,17 €

Total : 2 194,34 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** l'acquisition d'un DAE ;
- **approuve** le plan de financement comme ci-dessus présenté ;
- **mandate** le Maire pour déposer un dossier de subvention DETR ;
- **mandate** le Maire pour signer toutes pièces utiles à cette affaire.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec procuration	Pour	Contre	Abstention
9	9	9	0	0

2021-18 Budget eau : vote du budget 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2021 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
78 422,90 €	78 422,90 e	46 383,56 €	46 383,56 €

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec procuration	Pour	Contre	Abstention
9	9	9	0	0

2021-19 Vote des taux d'imposition 2021

Vu le code général des impôts ;

Vu les bases prévisionnelles pour 2021 ;

Vu la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales ;

Vu le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties au niveau communal, visant à compenser la commune de la perte de la taxe d'habitation ;

Considérant que ce transfert de taxe du Département à la commune est neutre pour le contribuable ;

Il est proposé de ne pas modifier les taux d'imposition par rapport à 2020 et de les reconduire à l'identique, à savoir :

Taxe foncière bâti	28,17 %
<i>Dont pour info taux communal</i>	<i>4,23 %</i>
<i>Dont pour info taux départemental</i>	<i>23,94 %</i>
Taxe foncière non bâti	11,83 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** la reconduction des taux pour 2021 comme ci-dessus indiqué.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec procuration	Pour	Contre	Abstention
9	9	9	0	0

Monsieur BEA quitte la salle de délibération à 20 H

2021-20 Budget principal : vote du budget 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2021 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
190 119,69 €	190 119,69 e	190 475,28 €	190 475,28 €

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec procuration	Pour	Contre	Abstention
8	8	8	0	0

QUESTIONS DIVERSES

- Application Panneau Pocket : par 7 voix pour et 2 contre, on teste encore un an.
- Embellissement de l'étang tout en le sécurisant avec les conseils du CAUE
- Bâche inesthétique rue de Bain : des propositions seront étudiées (plantations ?)
- 3 puits communaux à sécuriser
- CR SMICTOM du 16 mars par Françoise Renard : construction d'un bâtiment accessible et fonctionnel. Le tri des usagers est correct avec une baisse du volume de la collecte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40